

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel pour raisons de sécurité, dans la salle communale Aqui Sian Ben, sous la présidence de M. NIGUES Davy – 6ème adjoint au maire de la commune

Présents : Mmes et MM. LAUFRAY Christophe – AMSELEM Martine – BERTON Christian – ORIOU Anne-Claire – JACQUOT Rémy – CHAPUT Ghislaine – NIGUES Davy – RUEDA Nadine – TEIXIER Tania – VASSEUR Daniel – BARTHELEMY Marie-Amélie – MANELLI André – VINCENTELLI Geneviève – FARENQ Jeanine – GINOUVES Isabelle – MEGALIZZI Raphaël – PERRET Christophe – THOMSEN Guillaume – GUIBERT-ESTIENNE Marion – SALVAT Rachel – FALCHERO Guillaume – ISNARD Robert – BOUYA Corine – DEMARQUE Mickaël – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline – MORRA Geoffroy – BESANÇON Julien

Absent(s) excusé(s) avec pouvoir : Mmes et MM. MISTRAL Hervé – VALLAURI Geneviève – GUIGUE Annie – VARELA Nicolas – BOUALEM Sofiane

Absent(s) excusé(s) : /

Le secrétariat a été assuré par : Mme AMSELEM

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	33
Vote contre :	/
Abstention :	/

N°61/24 – Motion sur le rejet du projet RTE de ligne électrique aérienne 400 000 volts entre Fos-sur-Mer et Jonquières-Saint-Vincent et demande de saisine de la CNDP, par M. le Préfet

Rapporteur : M. LE MAIRE

L'entreprise RTE, filiale d'EDF chargée du transport de l'électricité veut construire à la demande de l'Etat, une ligne électrique à 2 circuits de 400 000 volts, entre le poste électrique de Feuillane, dans la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer et celui de

Jonquières-Saint-Vincent, dans le Gard, pour favoriser le développement de cette zone et répondre à l'augmentation des besoins électriques des entreprises et des habitants.

Ce projet, tel que présenté par RTE, traverserait le cœur du Pays d'Arles et en particulier notre commune. Cette infrastructure projetée impacte des zones remarquables et sensibles qui font l'objet de mesure de protection et menace les équilibres naturels, agricoles, patrimoniaux et touristiques qui portent la qualité du cadre de vie et l'économie de notre territoire.

En effet, ce projet induit la construction de pylônes pouvant atteindre de 40m à 90m, tous les 350 à 500 m.

La concertation préalable engagée auprès du public, sous l'égide du Préfet, du 12 février au 07 avril 2024, n'a porté que sur les hypothèses de 2 fuseaux de moindre impact et non sur le projet en tant que tel. 8 tracés ont été proposés à la concertation, aucune solution technique alternative n'a été présentée au public.

Face à un projet de cette envergure, aux conséquences négatives majeures, pour le pays d'Arles et notre commune, présenté dans une concertation beaucoup trop restreinte, les élus du conseil municipal de Saint-Martin de Crau, refusent que cette ligne aérienne à très haute tension traverse notre commune.

Les élus du territoire du Pays d'Arles, au travers du PETR, de ses intercommunalités et de ses communes, des Parcs naturels régionaux et des expressions multiples de ses habitants, ont exprimé leurs inquiétudes et leur rejet sur ce projet, considérant l'absence d'une stratégie globale d'aménagement du territoire à l'échelle au moins départementale, le non-respect de la cohérence entre les différentes politiques publiques, la non-prise en compte des effets du cumul des aménagements à proximité du projet, ainsi que le défaut de scénarios alternatifs au seul scénario présenté.

Parce que ce projet va toucher nos concitoyens dans leur attachement même à leur territoire et dégrader leur cadre de vie, l'expression citoyenne doit aller au-delà des collectifs déjà constitués.

Parce que la démocratie locale se renforce lorsqu'elle s'exerce, nous demandons que les communes du pays d'Arles organisent des consultations citoyennes, comme le permet le CGCT et/ou des actions de type « marche citoyenne ».

Nous demandons également au Préfet de saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Eclairer le débat sur un projet de cette envergure à l'échelle du pays d'Arles et au-delà, nécessite une concertation de grande qualité, sincère et qui ne se limite pas aux hypothèses de tracés, mais présente toutes les solutions alternatives.

Nous estimons que RTE est tout à fait en capacité d'amener au débat des solutions telles que, l'enfouissement (en mer et via le Rhône), la production d'énergie sur site, la quantification du besoin énergétique au plus juste et au plus près des capacités du territoire (consommation d'eau, disponibilité foncière, mobilités induites par le développement industriel...).

L'Etat doit remettre de la cohérence dans sa stratégie d'aménagement du territoire dans la mesure où il a acté, il y a plus de 60 ans, la sanctuarisation écologique et agricole, de la Camargue, de la Crau et des Alpilles, entre le développement touristique à l'ouest et le développement industriel à l'est.

Nous appelons donc RTE et l'Etat à s'engager dans une démarche respectueuse de notre territoire et de ses habitants et garante d'un projet partagé, accepté et bénéfique pas seulement à la zone industrialo-portuaire Marseille-Fos, mais à tous nos territoires et tous nos concitoyens.

Le conseil municipal :

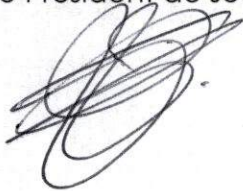
- **Rappelle** le vote des élus à l'unanimité contre ce projet, par délibération du Conseil municipal du 14 mars 2024.
- **Refuse** que cette ligne aérienne à très haute tension traverse notre commune.
- **Demande** que les communes du pays d'Arles organisent des consultations citoyennes, comme le permet le CGCT et/ou des actions de type « marche citoyenne ».
- **Demande** au Préfet de saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Oùï le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre le Président et la Secrétaire de séance.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 11 avril 2024.

Davy NIGUES
6^{ème} Adjoint au Maire
Le Président de séance



Martine AMSELEM
1^{ère} Adjointe au Maire
La secrétaire de séance

